



APPEL A CANDIDATURE

Maraichage et / ou production fruitière en agriculture biologique à Châteauneuf-Grasse

Débouchés priorisant la restauration collective publique

Août 2024



Date de publication de l'appel à candidature : 09/08/2024

**Date limite de dépôt de la fiche de candidature (annexe 3) auprès de la SAFER PACA :
25/08/2024 minuit**

Fiche de candidature à transmettre par email à dds06@safer-paca.com

Pour tout renseignement :

SAFER PACA, délégation des Alpes-Maritimes :

- M Thomas BARRALIS
Téléphone : 06 34 35 27 28 – Mail : thomas.barralis@safer-paca.fr
- Secrétariat SAFER PACA
Téléphone : 04 88 78 00 06 – Mail : dds06@safer-paca.com

Département des Alpes-Maritimes

M Grégoire LAMBERT, chargé de projets développement rural

Téléphone : 06 08 14 73 11 – Mail : glambert@departement06.fr

1. CONTEXTE

Dans le cadre du Plan agricole et rural départemental 2021-2028, voté par délibération le 15/11/2021, le Département, déjà pleinement engagé dans le soutien et le développement de l'agriculture maralpine, a souhaité porter une politique encore plus ambitieuse autour de 3 grandes orientations :

- Protéger et structurer les surfaces agricoles du territoire ;
- Proposer une alimentation durable et locale ;
- Adapter les exploitations agricoles au changement climatique.

L'un des projets emblématiques de ce plan est la construction de la ferme départementale, dont l'objectif principal est d'accroître la production d'une alimentation durable et locale, certifiée Agriculture Biologique et à destination principalement de la restauration collective de compétence départementale. La ferme départementale est constituée de plusieurs sites agricoles acquis par le Département.

La ferme départementale est également l'une des actions du Projet Alimentaire Territorial (PAT) du Département, une démarche qui contribue à recomposer un système alimentaire et agricole soutenable pour améliorer sa souveraineté alimentaire et rendre l'alimentation durable plus accessible.

2. OBJECTIF DE L'APPEL A CANDIDATURE

Le Département a acquis en 2023 les parcelles agricoles cadastrées section BC n°01, 33 et 34. Ces parcelles sont situées quartier du Vignal, 1020 Chemin du Vignal, sur la commune de Châteauneuf-Grasse.

Elles sont destinées principalement à une activité de maraîchage et / ou de production fruitière sous label « Agriculture Biologique », si possible avec des pratiques agroécologiques en lien avec le plan d'actions du PAT départemental : gestion économe de l'eau ou encore pratiques agricoles adaptées au changement climatique (semences adaptées au contexte maralpin, amélioration de la fertilité des sols, etc.).

La production agricole est destinée principalement à la restauration collective publique de compétence départementale (par exemple les collèges) en particulier pendant les périodes scolaires. Des objectifs de production seront déterminés conjointement par le Conseil départemental et l'exploitant agricole pour s'assurer que les cultures correspondent à la demande (choix des semis, quantités prévisionnelles, etc.).

Plusieurs opérateurs économiques ont vocation à commercialiser des produits issus d'exploitations agricoles du territoire auprès des établissements de restauration collective. C'est par exemple le cas de la plateforme « 06 à table ! », qui a été créée en 2016 par le Conseil Départemental et la Chambre d'Agriculture pour approvisionner la restauration collective en fruits, légumes et autres produits d'origine locale.

Une autre part de la production pourra être commercialisée via d'autres débouchés : marchés, GMS, magasins spécialisés bio, restaurateurs et AMAP, notamment pendant les périodes de vacances scolaires.

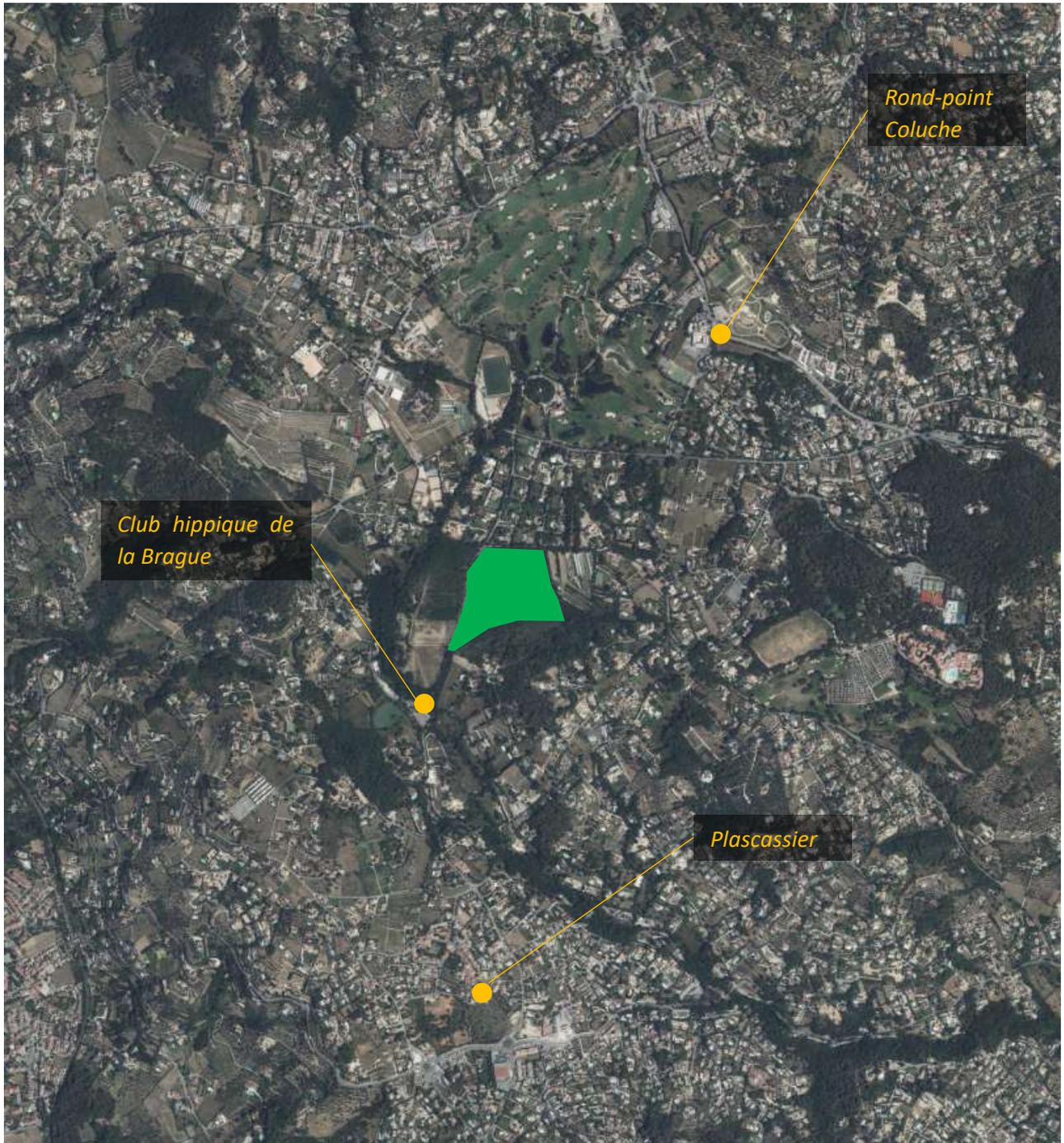


Figure 1 - Localisation des parcelles concernées par l'appel à candidature (en vert)

3. DESCRIPTION DU SITE PROPOSE A LA LOCATION :

Les parcelles départementales se situent sur la commune de Châteauneuf-Grasse. Les parcelles forment un ténement de 7.69 ha. **Seuls 1.9 ha de terrain agricole font présentement l'objet d'une mise à disposition dans le cadre de cet appel à candidature, suivant le plan ci-dessous.**

Les surfaces restantes pourront être attribuées ultérieurement à l'occasion d'un nouvel appel à candidature.



Figure 2 - Terrain mis à disposition (en vert)

- Bleu – limites cadastrales ;
- Vert et violet – terrain mis à disposition ;
- Violet – espaces mis en défens pour la protection de la biodiversité ;
- Jaune – accès avec autorisation de passage pour l'exploitant agricole

3.1. Caractéristiques urbanistiques et réglementaires :

Les parcelles sont classées en zone A (agricole) du Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui est en cours de révision.

Les parcelles se situent dans une Zone Agricole Protégée (ZAP), zone agricole dont la préservation présente un intérêt général en raison de plusieurs critères (qualité de la production, situation géographique ou qualité agronomique) définie par l'arrêté préfectoral DDTM-SEAFEN-AP_ n°2022-204 du 22/12/2022.

Le terrain est concerné par un plan de prévention des risques relatifs aux mouvements de terrain. La partie nord est classée en zone bleue E* aléa limité d'effondrement de niveau fort à très fort, soumise

à des mesures de prévention. Le site est également concerné en partie sud par une zone rouge R* aléa de grande ampleur (glissement de terrain, effondrement, ...) dû à un aléa autre que la chute de blocs ou de pierres.

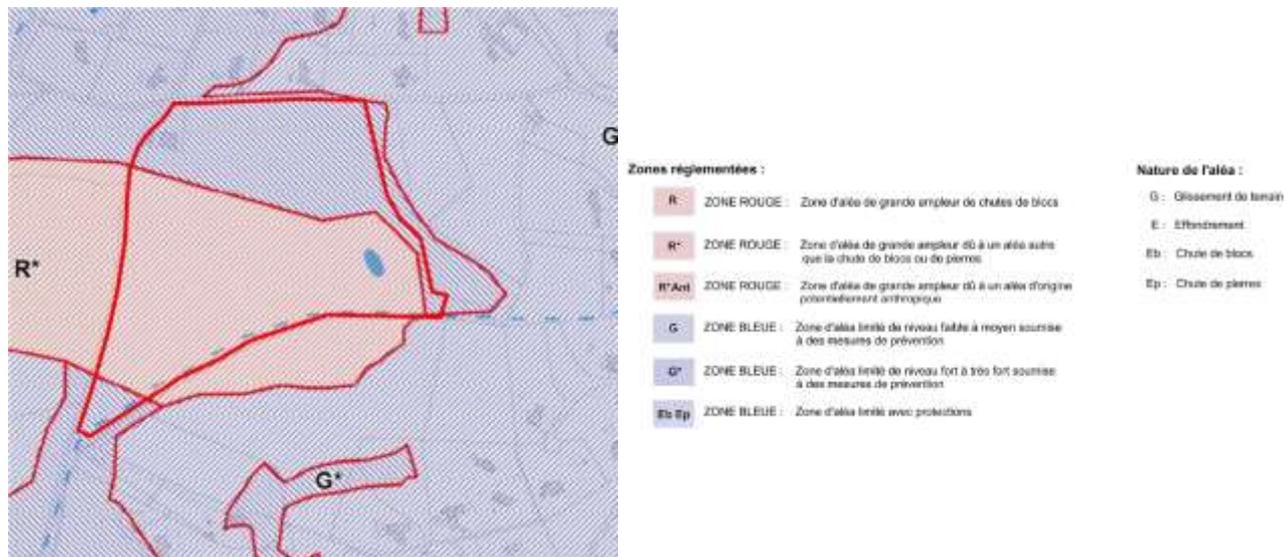


Figure 3 - Plan de prévention du risque mouvement de terrain, approuvé le 12/08/2013

Le terrain est aussi concerné par un plan de prévention des risques incendie de forêt, en zone B2 de danger faible.

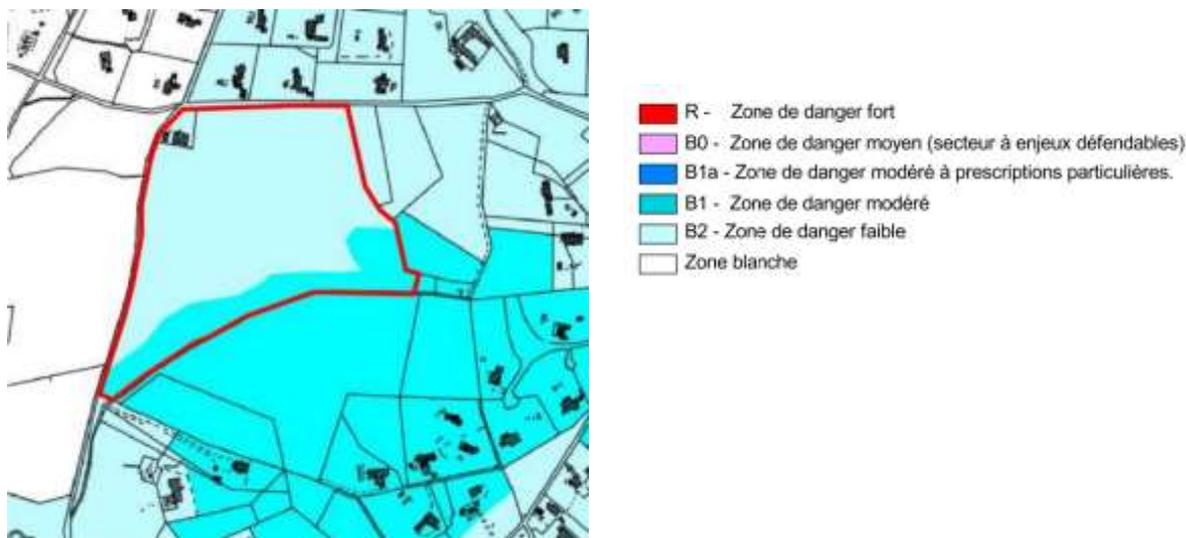


Figure 4 - Plan de prévention du risque incendie de forêt, approuvé le 12/04/2017

3.2. Conditions particulières

Il a été identifié sur l'ensemble du ténement la présence de plusieurs espèces protégées (Céphalaire de Transylvanie, Alpiste Aquatique, Zygène Cendrée, Orchidée de Provence) et patrimoniales.

Un plan de gestion de la biodiversité en contexte agricole est mis en œuvre afin de protéger les habitats de ces espèces.

Spécifiquement sur le terrain mis à disposition, les zones de conservation des espèces protégées sont balisées et représentent une surface de 1860 m². L'exploitant agricole sera accompagné par le Département et par le Conservatoire des espaces naturels (CEN PACA) pour l'application du cahier des

charges d'entretien de ces zones. Concrètement, il s'agit de la réalisation d'une fauche tardive par an au cours de l'automne (octobre-novembre) sur la totalité des zones de conservation.

3.3. Occupation du sol

Le terrain, anciennement cultivé en plantes en parfum, était abandonné depuis 2011. Des travaux de débroussaillage et de préparation de sol (sous-solage, rotavator) ont été réalisés et un engrais vert (avoine, radis chinois et pois fourrager) semé au printemps 2024 pour couvrir le sol.

3.4. Description et état des bâtiments et équipements mis à disposition :

Le terrain fait l'objet d'aménagements par le Département :

- Compteur d'eau et compteur électrique ;
- Mise en place d'une clôture, de deux portails et d'un portillon ;

3.5. Caractéristiques des parcelles agricoles :

- **Qualité des sols :**

Le terrain est plat (pente inférieure à 5%). La texture du sol est de type argilo-calcaire. Le sol est relativement profond. Deux analyses de sol ont été réalisées sur la parcelle : elles sont en annexe 2.

- **Eau et électricité :**

Un compteur électrique sera installé à l'entrée de la parcelle. L'alimentation électrique sera en mode triphasé.

Un compteur d'eau a été installé par le Département afin de raccorder les parcelles à l'eau potable.

Les abonnements électricité et eau sont établis au nom du Département et seront résiliés lors de la mise à disposition.

Le preneur prendra à sa charge les abonnements électricité et eau et sollicitera le tarif « eau agricole » auprès de Suez.

- **Accès**

Le terrain est clôturé avec un accès par un portail de 4m sur le Chemin des Pèlerins, au Nord de la parcelle.

4. CONDITIONS DE MISE A DISPOSITION

4.1. Bail SAFER de 5 ans

Le terrain sera mis à disposition au travers d'une Convention de Mise à Disposition (CMD) par le Département à la SAFER. La SAFER mettra ensuite le bien à disposition du preneur via un bail SAFER de 5 ans.

Le choix de l'exploitant s'effectue par la SAFER après avis du Comité Technique Départemental et approbation des Commissaires du Gouvernement. La mise à disposition du foncier est prévue pour le 01/01/2025.

4.2. Redevance

Le montant de la redevance annuelle pour le preneur est calculé suivant les formules et indices des arrêtés préfectoraux en vigueur, **soit un montant annuel de 2 100,64 €.**

Ce montant est révisable chaque année suivant l'arrêté préfectoral fixant la variation annuelle des indices pour la révision des anciens prix des fermages et la valeur des points pour l'établissement des nouveaux prix des fermages.

NB Les arrêtés préfectoraux en vigueur au moment de l'Appel à Candidature sont :

- DDTM-SEAFEN-AP n°2020-182 – Arrêté portant sur la fixation des conditions d'établissement des prix du prix des fermages (28/09/2020)
- DDTM-SEAFEN-AP_n°2023_198 – Arrêté fixant la variation annuelle des indices pour la révision des anciens prix des fermages et la valeur des points pour l'établissement des nouveaux prix des fermages pour 2023 (07/11/2023)

5. CALENDRIER ET MODALITES DE REPONSE A L'APPEL A CANDIDATURE

5.1. Calendrier

- 09/08/2024 : publication de la publicité légale SAFER ;
- 25/08/2024 minuit : date limite de candidature auprès de la SAFER PACA ;
- Entre le 28/08/2024 et le 06/09/2024 : une visite de terrain sera proposée aux candidats ;
- 03/10/2024 : attribution par le Comité Technique Départementale SAFER.

5.2. Modalités d'envoi des candidatures :

La fiche de candidature (annexe 3), dûment complétée, doit être déposée ou transmise **avant le 25/08/2024 minuit** à la SAFER PACA, par email à dds06@safer-paca.com

5.3. Renseignements

Pour tout renseignement, veuillez contacter :

- SAFER PACA, délégation des Alpes-Maritimes :
 - M Thomas BARRALIS
Téléphone : 06 34 35 27 28 – Mail : thomas.barralis@safer-paca.fr
 - Secrétariat
Téléphone : 04 88 78 00 06 – Mail : dds06@safer-paca.com
- Département des Alpes-Maritimes
 - M Grégoire LAMBERT, chargé de projets développement rural
Téléphone : 06 08 14 73 11 – Mail : glambert@departement06.fr

ANNEXE 1 – PHOTOS



Accès par le chemin des Pèlerins, au niveau du 1020 chemin du Vignal (RD1003), 06740 Châteauneuf-Grasse



Piste qui jouxte les terrains mis à disposition sur le côté Ouest



Vue du terrain mis à disposition depuis le côté Ouest



Vue du terrain mis à disposition depuis le côté Est

ANNEXE 2 – ANALYSE DE SOL

Les concentrations sont exprimées en milligrammes par kilogramme de matière sèche (MS) pour les éléments majeurs et en microgrammes par kilogramme de matière sèche (MS) pour les éléments mineurs.

Rapport d'équilibre entre éléments

Éléments	Asolo/MS	Ca/MS	Mg/MS	P/MS	K/MS
Valeur	0,24	22,42	3,64	13,16	1,39
Ratio d'équilibre	1,8 / 2,8	12 / 11,6	0,9 / 0,9	2 / 3 / 2/3	12 / 8 / 11

Sécurité et environnement

La vérification de l'absence de métaux lourds, de pesticides et de produits phytosanitaires est effectuée en parallèle avec l'analyse de fertilité.

SYNTHÈSE

Au regard de votre bilan de fertilisation, vos produits chimiques sont recommandés pour votre culture. Pour plus de détails, consultez le rapport d'analyse.

Vous êtes encouragés à utiliser des produits phytosanitaires et des produits agricoles de manière responsable et à privilégier les produits bio.

Autres analyses

Éléments	Unités	Unités	Distribution	Sur-Sol	Unités
Éléments	20/200	mg/L			
Métaux lourds, Pesticides (total)		mg/kg			

Notes : Azote total : analyse, non accréditée, réalisée auprès d'un laboratoire sous-traitant.

SIGNATURE :
Maïme-hélène Galin
Responsable de Laboratoire

BILAN : STRATÉGIE DE FERTILISATION (PLAN DE FUMURE)

Éléments	2023 Prélevement	2024	2025	2026
Carbone				
Carbone	20	2000	1000	450,00 t/ha
Densité	1,25	1,25	1,25	1,25
Asolo				
Asolo	0,24	0,24	0,24	0,24
Asolo (MS)	0,24	0,24	0,24	0,24
Ca				
Ca	22,42	22,42	22,42	22,42
Ca (MS)	22,42	22,42	22,42	22,42
Mg				
Mg	3,64	3,64	3,64	3,64
Mg (MS)	3,64	3,64	3,64	3,64
P				
P	13,16	13,16	13,16	13,16
P (MS)	13,16	13,16	13,16	13,16
K				
K	1,39	1,39	1,39	1,39
K (MS)	1,39	1,39	1,39	1,39



Organisme distributeur :
Mme A GABELLE
CHAMBRE D'AGRICULTURE DES ALPES MAR
MINI FLEURS 17
BOX 85
06256 NICE CEDEX 3

Votre fournisseur A GABELLE
CHAMBRE D'AGRICULTURE DES ALPES MAR
Mme A GABELLE
MINI FLEURS 17
BOX 85
06256 NICE CEDEX 3

RAPPORT D'ANALYSE DE SOL VOTRE DIAGNOSTIC DE FERTILITÉ

NOM DE VOTRE PARCELLE : **SERRE VIGNAL**

Surface : 0,4 Ha
Commune de la parcelle : CHATEAUNEUF DE GRASSE

Identifiant laboratoire : 870-2023-00069046 / AR-23-X1-065627-01 / Analyses réalisées à Eurofins Galys Blois

Prélevement : Agricultrice
Date de prélevement : 28/06/2023
Edition du rapport : 16/10/2023

Date de réception (date d'analyse) : 29/06/2023
Parcelle à reconstituer en 2027



Le présent rapport d'analyse de sol est destiné à fournir des informations sur la fertilité de votre sol. Il ne constitue pas une garantie de rendement ou de production. Les résultats sont exprimés en milligrammes par kilogramme de matière sèche (MS) pour les éléments majeurs et en microgrammes par kilogramme de matière sèche (MS) pour les éléments mineurs.

Le présent rapport d'analyse de sol est destiné à fournir des informations sur la fertilité de votre sol. Il ne constitue pas une garantie de rendement ou de production. Les résultats sont exprimés en milligrammes par kilogramme de matière sèche (MS) pour les éléments majeurs et en microgrammes par kilogramme de matière sèche (MS) pour les éléments mineurs.

VOTRE CAPITAL SOL : BILAN ET STRATÉGIES

Ce bilan vous donne une vision synthétique de votre sol et peut être complété au besoin, selon le tableau en page 1.

1. Matière et humus
2. Eau
3. Salinité
4. pH
5. Capacité d'échange
6. Capacité de rétention
7. Capacité de rétention
8. Capacité de rétention
9. Capacité de rétention
10. Capacité de rétention

1. Oligo-éléments
 Les oligo-éléments sont des éléments chimiques essentiels à la vie des plantes. Ils sont présents en petites quantités dans le sol et sont absorbés par les racines. Les oligo-éléments les plus importants sont l'azote, le phosphore, le potassium, le calcium, le magnésium, le soufre, le bore, le zinc, le cuivre, le manganèse, le fer, le cobalt, le molybdène et le sélénium.

2. Statut Acido-Basique
 Le pH du sol est un indicateur de son acidité ou de son alcalinité. Un sol acide a un pH inférieur à 7, un sol neutre a un pH compris entre 7 et 8, et un sol alcalin a un pH supérieur à 8. Le pH du sol influence la disponibilité des nutriments pour les plantes.

3. Éléments majeurs
 Les éléments majeurs sont l'azote, le phosphore, le potassium, le calcium, le magnésium, le soufre, le bore, le zinc, le cuivre, le manganèse, le fer, le cobalt, le molybdène et le sélénium. Ils sont essentiels à la croissance des plantes.

Conditions du développement racinaire

L'habitat n'est pas toujours le plus adapté pour le développement des racines. Des mesures de gestion peuvent être mises en œuvre pour améliorer les conditions de développement des racines.

A - Texture & Adésion

SYNTHÈSE
 Type de sol : **Texture sableuse** - Bonne texture en argile dans votre sol. La fertilisation, l'irrigation et l'entretien sont importants pour maintenir la fertilité du sol.

TRIANGLE DES TEXTURES

GRANULOMÉTRIE SANS DÉCARBONNATION

Argile	20,9 %
Limons fins	22,7 %
Limons grossiers	1,7 %
Sables	54,7 %

État de saturation : 27,0 %
Poids de l'eau libre : 21,00 g/10g
Relative aride : 28 mm

RÉPARTITION DES ÉLÉMENTS SANS LA PHASE SOLIDE

Argile	34,4%
Sables	33,5%
Limons	12,2%
Matière	12,2%
Total	100,0%

Diagramme de répartition des éléments

B - Statut Acido-Basique

SYNTHÈSE
 Le sol est acide, ce qui signifie que le pH est inférieur à 7. Cela peut affecter la disponibilité des nutriments pour les plantes.

Diagramme de répartition des éléments

C - État Organique et Biologique

SYNTHÈSE
 Le sol est pauvre en matière organique, ce qui peut affecter la fertilité et la structure du sol.

Diagramme de répartition des éléments

Réservoir et équilibres

Le sol est un réservoir de nutriments et d'eau. Les équilibres entre les différents éléments sont essentiels pour la croissance des plantes.

D - Éléments Majeurs / É - Répartition Majeurs / É - Oligo-éléments

SYNTHÈSE
 Le sol est pauvre en matière organique, ce qui peut affecter la fertilité et la structure du sol.

ÉQUILIBRE DES CATIONS DANS LA CEC

Ca	75,2%
Mg	17,8%
K	0,2%
Total	100,0%

Diagramme de répartition des éléments

Les informations qui figurent en vert sur ce rapport ont été fournies par le client. Elles sont à considérer avec précaution. Elles ne constituent pas une garantie de résultat. Elles ne constituent pas une recommandation de produit. Elles ne constituent pas une garantie de résultat. Elles ne constituent pas une recommandation de produit.

Rapport d'équilibre entre éléments		CATIONIQUE		ANIONIQUE	
Éléments	mg/kg	mg/kg	mg/kg	mg/kg	mg/kg
Nitrate	0,51	21,11	5,38	1,85	29,18
Phosphore	13,31	10,44	1,73	0,82	22,41



Sécurité et environnement

La présente et l'ensemble de vos produits ont été conçus pour être compatibles avec l'environnement. Les produits sont formulés pour être compatibles avec l'environnement.

SYNTHÈSE
 Au regard de votre bilan de fertilité, nous pouvons conclure que votre sol est équilibré. Les éléments nutritifs sont disponibles pour vos plantes. Nous recommandons de continuer à utiliser nos produits pour maintenir cet équilibre. Nous recommandons de continuer à utiliser nos produits pour maintenir cet équilibre.



Autres analyses

Éléments	Unité	Valeur	Unité	Valeur
Conductivité	µS/cm	11000	µS/cm	11000
Température	°C	15,00	°C	15,00

Notes : Azote total : analyse, non accréditée, réalisée auprès d'un laboratoire sous-traitant.
 SIGNATURE : Marie-hélène Castin
 Responsable de Laboratoire



BILAN : STRATÉGIE DE FERTILISATION (PLAN DE FUMURE)

Sécheresse	Cultures	2023 Prévisionnel		2024		2025	
		JAISON	ÉTÉ	JAISON	ÉTÉ	JAISON	ÉTÉ
	Productions	32	32	32	32	32	32
	Productions	1200 Cg/ha	1200 Cg/ha	1200 Cg/ha	1200 Cg/ha	1200 Cg/ha	1200 Cg/ha
	Productions	1200 Cg/ha	1200 Cg/ha	1200 Cg/ha	1200 Cg/ha	1200 Cg/ha	1200 Cg/ha
	Productions	1200 Cg/ha	1200 Cg/ha	1200 Cg/ha	1200 Cg/ha	1200 Cg/ha	1200 Cg/ha



Organisme distributeur
 Mme A GABELLE
 CHAMBRE D'AGRICULTURE DES ALPES MAR
 MIN FLEURS 17
 BOX 55
 06296 NICE CEDEX 3

CHAMBRE D'AGRICULTURE DES ALPES MAR
 Mme A GABELLE
 MIN FLEURS 17
 BOX 55
 06296 NICE CEDEX 3

RAPPORT D'ANALYSE DE SOL VOTRE DIAGNOSTIC DE FERTILITÉ

NOM DE VOTRE PARCELLE : **PLANCHE VIGNAL**

Surface : 2 Ha
 Commune de la parcelle : CHATEAUNEUF DE GRASSE

Identifiant laboratoire : 870-2023-00089045 / AR-23-XI-065626-01 / Analyses réalisées à Eurofins Galys Bois
 Prélevement : Agriculter
 Date de prélèvement : 26/06/2023
 Edition du rapport : le 12/07/2023

Date de réception (début d'analyse) : 20/06/2023
 Parcelle à re-contrôler en 2027



Le présent rapport est destiné à fournir des informations utiles à la gestion de votre parcelle. Les analyses sont réalisées en laboratoire Eurofins Galys Bois. Les résultats sont exprimés en mg/kg. Les unités sont indiquées dans le tableau ci-dessous. Les analyses sont réalisées en laboratoire Eurofins Galys Bois. Les résultats sont exprimés en mg/kg. Les unités sont indiquées dans le tableau ci-dessous. Les analyses sont réalisées en laboratoire Eurofins Galys Bois. Les résultats sont exprimés en mg/kg. Les unités sont indiquées dans le tableau ci-dessous.

Eurofins Galys - 28 rue André Bourin 42000 St-Est / Service Clients : 02 34 55 88 88
 Email : serviceclient@eurofinsgalys.com / www.eurofinsgalys.com

ANNEXE 3 – FICHE DE CANDIDATURE (à compléter)



Date de dépôt de Candidature :

FICHE DE CANDIDATURE – 06
Exploitant agricole

EXPLOITATION qui utilisera les PARCELLES

PIECE(s) A JOINDRE OBLIGATOIREMENT : fiche d'affiliation MSA (attestation parcellaire)

NOM DE L'EXPLOITANT AGRICOLE OU DE LA SOCIETE AGRICOLE :

Exploitation individuelle : oui Sociétaire

Adresse du siège d'exploitation :

N° PACAGE :

N° SIRET :

N°MSA :

Si Exploitation Individuelle :

Chef d'exploitation oui Pluriactivité (préciser statut) :

Date d'installation : Avec DJA Sans DJA oui

Si Exploitation Sociétaire :

Raison Sociale :

Nature de la forme Sociétaire :

Associés de la société :

NOM Prénom	1 :	2 :	3 :
Date de naissance			
Lien de parenté			
Statut			
Nombre de part			
Date installation			
DJA ? (oui/non)			

CAPACITE PROFESSIONNELLE/EXPERIENCE :

Formation / Diplôme :

Expérience :

REVENUS EXTRA AGRICOLE > 30 170 €/AN : Oui Non

NOMBRE D'EQUIVALENT TEMPS PLEIN :

Conjoint Collaborateur Aide Familial : CDD : CDI : Saisonnier :

ORIENTATIONS TECHNICO-ECONOMIQUES DE L'EXPLOITATION EN PLACE :

Agriculture Biologique Oui Non

Productions Principales :

Autres Productions :

Filière animale : effectifs et surfaces déclarées à la PAC par type de prorata par commune

Filière végétale : surfaces exploitées par type de culture et par commune

Surfaces totales : dont en propriété : et en location :

Les informations recueillies sont confidentielles et sont utilisées par la SAFER dans le cadre de l'instruction du dossier de candidature conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 06/01/1978 dans son article 27, le signataire du pose d'un droit d'accès et de modifications des données le concernant.

Maj - 22 décembre 2015

Page 2/5

MOTIVATION DE LA CANDIDATURE :**DEBOUCHES ENVISAGES ET CIRCUITS DE COMMERCIALISATION :**

PLAN D'IMPLANTATION DES CULTURES

OBSERVATIONS / CLAUSES SUSPENSIVES DE LA CANDIDATURE :

Le candidat :

- Reconnaît avoir pris connaissance du dossier d'information présentant les conditions relatives à l'appel à candidatures notamment concernant la localisation des biens et le zonage en matière d'urbanisme, la superficie, la durée du contrat, le montant de la redevance annuelle ;
- A participé à la visite de terrain ;
- S'engage à exploiter les biens en Agriculture Biologique dans le cas où sa candidature serait retenue ;

Nous attirons votre attention sur l'importance des renseignements qui vous sont demandés : ils sont indispensables aux membres du Comité Technique pour l'étude de votre candidature. Vous pouvez, par ailleurs, compléter votre dossier par toute information qui vous semblera utile.

Fait à le

Signature (précédée de la mention « certifié sincère et véritable »)

- Refus de transmission des données personnelles aux partenaires de la SAFER

PARTIE RÉSERVÉE À LA SAFER :**NATURE D'INTERVENTION :****SR APRES RETRO :****MOTIVATION****TRANSFORMATION DU BIEN:**

Les informations recueillies sont confidentielles et sont utilisées par la SAFER dans le cadre de l'instruction du dossier de candidature conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 06/01/1978. Selon son article 27, le signataire dispose d'un droit d'accès et de modification des données le concernant.

M01 - 22 décembre 2015Page 5/5